

29 mai 2008

**Déclaration de S.E. M. Srgjan Kerim,
Président de la 62^{ème} Session de l'Assemblée Générale,
à l'occasion de la Journée internationale des Casques bleus des
Nations Unies et du soixantième anniversaire des opérations de
maintien de la paix des Nations Unies**

Dans sa résolution 57/129, l'Assemblée générale a proclamé le 29 mai Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies. C'est en effet à cette date, il y a 60 ans, que la première mission de maintien de la paix — l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) — a commencé ses opérations en Palestine. Aujourd'hui, nous rendons hommage au professionnalisme, au dévouement et au courage de tous les hommes et de toutes les femmes qui ont servi dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies, et nous honorons la mémoire de ceux et de celles qui ont sacrifié leur vie à la cause de la paix.

Au sortir d'un conflit, le maintien de la paix se résume pour beaucoup à l'ONU. Les Casques bleus activent en effet dans un grand nombre de domaines allant du désarmement à la surveillance du respect des droits de l'homme et aux élections. Actuellement, les opérations de paix des Nations Unies se répartissent en 17 missions comprenant plus de 88 000 soldats, policiers et observateurs militaires. Durant la soixante-deuxième session, les États Membres ont décidé d'établir deux nouvelles opérations de maintien de la paix, dont la plus grande jamais créée sous les auspices de l'Organisation: l'Opération hybride Union africaine/Nations Unies au Darfour (MINUAD) [EN]. Afin que l'Organisation tout entière puisse relever efficacement ce défi dans toutes ses dimensions de plus en plus complexes, l'Assemblée a appuyé l'an dernier la restructuration du mécanisme de maintien de la paix, notamment la création du Département de l'appui aux missions.

Notre tâche, à l'Assemblée générale, consiste à appuyer les personnels de maintien de la paix sur le plan politique, financier et logistique afin qu'ils puissent accomplir leur travail sur le terrain. À cette occasion, il convient de ne jamais oublier ceux et celles qui ont sacrifié leur vie à une noble cause. En honorant aujourd'hui la mémoire de nos collègues disparus, renouvelons notre engagement en faveur de l'objectif fixé dans la Charte des Nations Unies, à savoir « préserver les générations futures du fléau de la guerre ».